



Date de convocation :
24 février 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 2.13

**Aménagement intérieur de
la Salle Polyvalente Djellali**
Engagement de la dépense
Demande aide financière

L'an **deux mille vingt** et le **02 mars à 19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH et Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Madame Déborah CAHUZAC est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la très mauvaise qualité acoustique de la Salle Polyvalente Djellali. Une étude a été confiée à Messieurs Bernard MONIER et Christian JARROT, Architecte DPLG et d'Intérieur, exerçant au Centre Fleuriat 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE pour remédier à ce problème.

Monsieur le Maire donne lecture de leur proposition estimative pour cette opération dont le montant s'élève à 94 984.00 € HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'accepter la proposition des architectes Bernard MONIER et Christian JARROT, exerçant au Centre Fleuriat 31860 LABARTHE-SUR-LÈZE pour le chiffrage de cette opération d'un montant de **QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS H.T** (94 984.00 € HT) soit **CENT-TREIZE MILLE NEUF-CENT QUATRE-VINGT EUROS QUATRE-VINGT CENTIMES T.T.C** (113 980.80 € TTC) ;
- d'inscrire la dépense sur le **budget communal 2020, section d'investissement à l'article 2313** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce projet ;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **09 mars 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **03 mars 2020**

